

UNE JOURNÉE À AMIENS

Loisirs Audoniens vous a préparé une excursion pour en prendre plein les yeux, et que vous passiez une très belle journée.

Cette journée comprend :

Transport « Autocar grand tourisme » – **Visites** – et - **Restaurant** « en option ».

Samedi 12 septembre 2026 :

LIEU ET HORAIRE DE DEPART :

Rendez-vous pour départ, Place Saint Barthélémy - SAINT OUEN SUR MORIN
à 7 heures 45'.



1^{ère} visite :

Embarquez à 11 h 00' en barques électriques et laissez-vous bercer à bord pour découvrir les Hortillonnages et revenir à quai pour 12 h 00'.

De 12 h 15' à 14 h 30' :

Deux solutions :

~ Soit vous pouvez déjeuner au restaurant, pris en option « *nous assurons la réservation* ».

Menu : Kir maison – Pâté picard et saucisson IGP d'Auvergne avec salade croquante–

Filet mignon de porc rôti à point « *viande origine France* » sauce Maroilles AOP

Feuilleté aux pommes boule de crème glacée à la vanille bourbon de Madagascar.

~ Soit vous emmenez votre pique-nique.

2^{ème} visite « libre » :

De 14 h 30 à 15 h 55' :

Vous pourrez découvrir à votre gré le Quartier Saint Leu :

Ses ruelles pittoresques aux maisons colorées, faites de torchis, de bois et de brique, ses maisons à colombages, ses canaux, etc... « *Un plan de visite vous sera remis* ».



3^{ème} visite

A 16 h 00



Nous visiterons la maison de Jules VERNE, en parcourant Le rez-de-chaussée, avec sa salle à manger, le grand salon ou le salon de musique, le petit salon dit (*Le Fumoir*), et le jardin d'hiver dans un espace clair dont la large verrière offre une vue sur la tour de la maison.

17 h 05' : Départ d'AMIENS

Vers 20 h 30' : Arrivée à SAINT OUEN SUR MORIN

PAIEMENT

Soit en 1 fois :

La mise en banque du paiement, le 10 août 2026.

Soit en 3 fois :

La mise en banque du 1^{er} paiement « *1/3 de la somme* », le 10 juin 2026.

La mise en banque du 2^{ème} paiement « *1/3 de la somme* », le 10 juillet 2026.

La mise en banque du 3^{ème} paiement « *1/3 de la somme* », le 10 août 2026.



Excursion organisée par **LOISIRS AUDONIENS**

Samedi 12 septembre 2026

Journée à AMIENS

Inscription :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

☎ : _____ E-Mail : _____

Choisir le tableau ci-dessous correspondant à votre situation et le remplir :

Adhérent à Loisirs Audonien	Nombre	Coût unitaire	Coût =
Adulte		42.75 =	
Enfant « 5 à 17 ans »		27.00 =	
Enfant « moins de 5 ans »		0.00 =	0.00
Repas « en option »		31.00 =	
		Total :	€

Non adhérent à Loisirs Audonien Habitant la commune.	Nombre	Coût unitaire	Coût =
Adulte		51.75 =	
Enfant « 5 à 17 ans »		27.00 =	
Enfant « moins de 5 ans »		0.00 =	0.00
Repas « en option »		31.00 =	
		Total :	€

Non adhérent à Loisirs Audonien N'habitant pas la commune.	Nombre	Coût unitaire	Coût =
Adulte		59.25 =	
Enfant « 5 à 17 ans »		27.00 =	
Enfant « moins de 5 ans »		0.00 =	0.00
Repas « en option »		31.00 =	
		Total :	€

Allergique aux produits de la mer	Rayer la case inappropriée. Merci.	Oui	Non
-----------------------------------	------------------------------------	-----	-----

Inscription retourner à : Nathalie VIBERT - 1, Sente du Paradis

77750 SAINT OUEN SUR MORIN



LOISIRS AUDONIENS

BULLETIN D'ADHESION

Prénom	NOM	Âge

ADRESSE :

.....

☎ : E-Mail :

Tarif des adhésions 2026

☐ 16.00 euros = *adhésion familiale* « Toutes personnes vivant sous le même toit ».

☐ 10.00 euros = *pour les enfants de moins de 18 ans* « à titre isolé ».

Règlement : à l'ordre de **LOISIRS AUDONIENS** et à retourner à :

Nathalie VIBERT
1, Sente du Paradis
77750 SAINT OUEN SUR MORIN

ORGANISATION DE LA SORTIE

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

Le plus tôt possible car le nombre de places est limité à 53 personnes et

au plus tard le lundi 01 juin 2026. « Nous devons faire les réservations ».

Inscription dans l'ordre de réception.

« La date limite d'inscription est passée, téléphonez au 06 37 18 22 08 ».

COÛT D'INSCRIPTION PAR PERSONNE :

Voir au recto.

MODALITÉ DE PAIEMENT :

A l'inscription (*seules les inscriptions accompagnées de leur règlement complet seront prises en compte*).

A LIRE ATTENTIVEMENT :

Vous êtes inscrit(e) à la sortie "AMIENS" du samedi 12 septembre 2026, et vous ne pouvez plus y participer, vous devez :

1°) Prévenir immédiatement LOISIRS AUDONIENS et lui envoyer un justificatif.

2°) Essayer de vous faire remplacer par une personne et nous avertir dans les plus brefs délais, en nous communiquant ses coordonnées.

3°) Dans le cas, ou vous ne pourriez pas trouver de remplaçant LOISIRS AUDONIENS essaiera de le faire. Dans la négative les frais engagés ne pourront être remboursés en totalité et nous serons contraints d'appliquer le barème suivant.

Période en date	Remboursement
Jusqu'au 10 juin 2026	100 %
Jusqu'au 10 juillet 2026	75 %
Jusqu'au 1 ^{er} août 2026	25 %
Jusqu'au 10 août 2026	0 %

ATTENTION :

Nous n'aurons pas accès à l'autocar, stationnement obligatoire sur parking extérieur au centre-ville.

INSCRIPTIONS :

Renvoyez très rapidement votre bulletin d'inscription accompagné de son règlement.

Libellez vos chèques à l'ordre de **LOISIRS AUDONIENS** et à retourner à :

Nathalie VIBERT - 1, Sente du Paradis
77750 SAINT OUEN SUR MORIN